

## SOUTIEN A LA RECHERCHE

### Appel à projets

## « Les temporalités des émeutes urbaines Temps court et temps long »

**L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) est un service à compétence nationale du ministère en charge de la Jeunesse créé par décret n° 2015-1771 du 24 décembre 2015.** L'Injep est à la fois un observatoire et un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques publiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport. Dans le cadre de ses missions, l'Injep produit, conduit et coordonne des travaux d'études et de recherches.

### Contexte

Les émeutes urbaines survenues en France durant l'été 2023 à la suite du décès de Nahel Merzouk, tué à Nanterre par un tir policier le 27 juin 2023, ont fait apparaître une forte similarité avec les précédents événements survenus en marge des métropoles françaises depuis les années 1990 : dans chaque cas, un incident grave avec la police entraîne une réaction en chaîne de jeunes habitants des quartiers populaires en s'attaquant aux institutions, bâtiments publics et centres commerciaux, dans une atmosphère de chaos plus ou moins durable, avant un fragile retour au calme les jours suivants.

« Emeutes », « violences » ou « révoltes urbaines », la terminologie employée alors pour caractériser ce type d'évènement témoigne des multiples interprétations qui traversent l'espace politique et médiatique et des difficultés à qualifier les réactions des jeunes habitants des quartiers populaires qui s'ensuivent. Les qualificatifs employés portent des jugements opposés sur la réalité observée en insistant, pour les uns, sur l'irrationalité supposée des émeutes, des dégradations et des affrontements entre jeunes des quartiers et forces de l'ordre, soit, pour les autres, sur le sens politique de ces agissements considérés comme des actions de rébellion contre les injustices, les discriminations ou la relégation subie par les habitants de ces quartiers.

Ces évènements ont par ailleurs donné à voir différentes conceptions du rapport au temps, entre la révolte spontanée, par définition inscrite dans le temps court de l'actualité médiatique et de son caractère exceptionnel et éphémère, et le temps long de l'histoire des politiques urbaines et de l'intégration des groupes issus de l'immigration dans ces quartiers.

### Le soutien à des projets de recherche scientifique

Ce sont sur ces deux temps que le présent appel à projet de recherche propose d'orienter la réflexion en invitant les chercheur.es en sciences sociales à travailler sur ces deux

temporalités de manière articulée. Il s'agira d'une part de faire émerger des connaissances sur les logiques internes aux émeutes, les raisons multifactorielles de leur apparition et la diversité des profils, des intentions et des modes opératoires des jeunes y prenant part. Sur ce point, les analyses pourront s'intéresser aux spécificités éventuelles de l'épisode émeutier de 2023, en le comparant à des révoltes urbaines antérieures. Il s'agira d'autre part d'examiner les logiques plus structurelles liées aux configurations socio-territoriales des quartiers où ces événements émergent, au tissu associatif existant et aux relations engagées entre les institutions politiques, démocratiques, policières et judiciaires et les jeunes habitants de ces quartiers. Cette deuxième dimension pourra chercher à analyser aussi bien les causes structurelles pouvant contribuer à expliquer les révoltes urbaines que les conséquences de cet événement sur la redéfinition des politiques publiques, des rapports entre les acteurs locaux, etc.

Cet appel à projets est destiné à alimenter la production de connaissances sur les révoltes urbaines. Il a pour but de favoriser la compréhension des émeutes entendues dans leurs différents aspects (pratiques, institutionnels, comportementaux, juridiques, politiques, etc.). Il vise en particulier à renforcer la recherche relative aux dimensions individuelles et collectives des révoltes urbaines, tant du côté des auteurs et autrices que du côté des institutions, politiques publiques, société civile, etc.

L'appel à projets intègre plusieurs niveaux de temporalités qui englobent l'analyse des phénomènes des émeutes pris en eux-mêmes, les processus préliminaires qui les précèdent, ainsi que les phases qui suivent l'expression de la révolte et les conséquences politiques qu'ils génèrent. Les projets pourront ainsi articuler deux niveaux de connaissances (non exclusif et non exhaustif):

### **1. Les émeutes de l'été 2023 : régularités et/ou spécificités des dynamiques endogènes des émeutiers**

Bien que les événements survenus en 2023 ont de nouveau témoigné de la routine du cycle de la révolte urbaine largement documentée depuis les émeutes des années 1990, plus particulièrement au niveau des faits déclencheurs liés aux antagonismes entre la police et les jeunes des quartiers, certaines spécificités méritent une nouvelle attention. Elles portent notamment sur la diffusion rapide des émeutes sur l'ensemble du territoire national, les modes opératoires employés ou encore le profil sociologique des jeunes ayant pris part aux événements. Ces spécificités invitent à porter une attention nouvelle à différents éléments de recherche pour saisir les logiques et enjeux pratiques du passage à l'acte et de leur déroulement. Les projets pourront par exemple aborder :

- Les logiques socio-territoriales, en particulier du point de vue des traits distinctifs entre grandes métropoles, villes moyennes et petites villes mais aussi entre la France hexagonale et ce qui a pu se dérouler dans les différents départements ultra marins.
- La place, le rôle et les usages des réseaux sociaux aux différents temps des révoltes, tant du côté des émeutiers pour s'organiser, que de celui des forces de l'ordre, journalistes, grand public pour s'informer, observer, contrôler, surveiller.
- Les rapports d'âges à partir d'une compréhension fine du profil sociologique des personnes ayant pris part aux émeutes, en particulier du point de vue de l'âge, du

genre, de la classe sociale mais aussi de leur rapport à l'institution scolaire, et plus largement aux institutions publiques (en particulier les liens avec la police et/ou les services de l'ordre) ainsi que leur lien avec des formes de prise en charge par les services de protection de la jeunesse et/ou de leur passé judiciaire.

- Les motivations/intentions des individus ayant pris part aux événements, en lien avec les expériences vécues localement.
- La place, le rôle et les pratiques des acteurs associatifs spécialisés dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire dans les moments des émeutes et après sur les différents territoires.
- Le traitement médiatique des émeutes, notamment par les chaînes d'information en continu ou les fils d'actualités en ligne.

## **2. Genèse socio-historique des émeutes : temps long des politiques publiques, des problématiques ordinaires des banlieues et de la structuration politique des habitants**

Au-delà du caractère qui semble « spontané » des révoltes urbaines en lien le plus souvent avec une intervention policière violente, parfois mortelle, un certain nombre de causes sous-jacentes régulièrement reprises dans la littérature scientifique insistent sur leurs origines socio-historiques fondamentalement inscrites dans le temps long du peuplement des banlieues et de l'histoire urbaine, politique, économique et sociale des quartiers où ils apparaissent. Une attention particulière sera portée aux travaux permettant de rendre compte des évolutions socio-historiques des révoltes urbaines avec des comparaisons spatiales et temporelles, en lien plus particulièrement avec :

- Les politiques de la ville articulant des analyses territorialisées sur les actions urbaines, sociales, scolaires et économiques à l'échelle du quartier.
- Le tissu associatif, l'engagement autonome, les community organizing et leur rôle dans la structuration politique des habitants.
- L'émergence de porte-paroles associatifs et politiques et des « figures de quartier » en amont et/ou en aval des révoltes urbaines et les relations/oppositions avec la représentation politique institutionnelle.
- Les politiques sécuritaires et les conflictualités entre police et habitants.

Les révoltes urbaines n'étant pas spécifiques à la France mais observées également dans différents pays européens, des projets donnant lieu à des comparaisons internationales (notamment par la littérature mobilisée), sont attendus.

## Bibliographie indicative

- Bacqué M.-H Epstein R., Ouardi S., Simon P., Zappi S. (coord.), « Ma cité a craqué, dix ans après les révoltes urbaines de 2005 », *Mouvements*, 2015/3, n° 83
- Bacqué M.-H. et Mechmache M. « Ça a ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », Rapport au Ministre délégué chargé de la ville, Paris, 2013
- Beaud S., Pialoux M., *Violences urbaines, violences sociales*, Fayard, Paris, 2003
- Cortéséro R., Marlière E., « Les émeutes de 2005, dix ans après. Rétrospective et perspectives », *Agora débats/jeunesses*, vol. 70, no. 2, 2015, pp. 49-55.
- Epstein R., Guenot M. & Jobard F., « Émeutes urbaines, sciences sociales et action publique: Mouvements et stagnations dans la politique de la ville et les politiques de sécurité », *Zilsel*, 2023, n°13, 11-22.
- Epstein R., *La rénovation urbaine : Démolition-reconstruction de l'Etat*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- Fassin D., *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Seuil, Paris, 2011.
- Hamidi C. « Catégorisations ethniques ordinaires et rapport au politique. Éléments sur le rapport au politique des jeunes des quartiers populaires », *Revue française de science politique*, vol. 60, no. 4, 2010, pp. 719-743.
- Jobard F., de Maillard J., *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, éd. Armand Colin, 2015.
- Kokoreff M., *Sociologie des émeutes*, Payot, Paris, 2008.
- Lapeyronnie D., *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, Paris, 2008.
- Le Goaziou V., *Éduquer dans la rue. Enquête sur la prévention spécialisée aujourd'hui*, Paris, Presses de l'EHESP, 2015
- Marlière E., *Les quartiers (im)populaires ne sont pas des déserts politiques*, Lormont, éd. Le bord de l'eau, 2023.
- Mauger G., *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Broissieux, éditions du Croquant, coll. Savoir/agir, 2006.
- Merklen D., *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*, Presses de l'ENSSIB, Villeurbanne, 2013
- Mohammed M., *Y'a embrouille. Sociologie des rivalités de quartier*, Paris, Stock, 2023
- Mouhanna C., *La police contre les citoyens ?*, Nîmes, Champ social, 2011.
- Peralva A., Macé E., *Medias et violences urbaines. Débats politiques et construction journalistique*, La Documentation française Paris, 2002
- Roché S., « Politique et administration dans la formulation d'une politique publique. Le cas de la police de proximité », *Revue française de science politique*, vol. 59, N°6, 2009, p. 1147-1174.
- Sauvadet T., *Voyoucratie et travail social. Enquêtes dans les quartiers de la politique de la ville*, Vulaines-sur-Seine, éditions du Croquant, 2023.
- Siblot Y., *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Presses de Sciences Po, Paris, 2006
- Talpin J., *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Paris, éd. Raisons d'agir, 2016.
- Tissot S., *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Paris, 2007
- Wacquant L., *Parias urbains. Ghetto, banlieues*, État, Paris, La Découverte, 2006.

## Projets éligibles

---

Cet appel à projets s'adresse aux **laboratoires de recherche de sciences humaines et sociales et de sciences politiques**. Les projets pluridisciplinaires feront l'objet d'une attention particulière.

Les projets de recherche pourront reposer aussi bien sur des méthodologies quantitatives que qualitatives ; celles-ci devront être décrites précisément. Pour les **méthodes quantitatives** : précisions sur les bases de données nouvelles, exploitation de données existantes ou bases de données administratives ; pour les **méthodes qualitatives** : précisions sur le type de matériau recueilli, entretiens individuels et/ou collectifs, observations participantes ou indirectes, démarche ethnographique, archives mobilisées, etc.

Les projets de recherche devront être menés, de préférence, sur **une durée maximale de 18 mois** à compter de la notification de la convention de subvention conclue avec l'Injep et le représentant ou la représentante agissant au nom et pour le compte de l'équipe de recherche (le laboratoire ou l'unité).

Les candidates et candidats veilleront donc à présenter un calendrier de recherche compatible avec ce délai maximal.

La subvention demandée par projet ne pourra pas dépasser **45 000 €**.

Un projet dont le coût total serait supérieur à 45 000 € peut toutefois être proposé dans le cadre d'un cofinancement : l'équipe devra alors indiquer le plan de financement détaillé et les cofinancements obtenus (ou en cours d'instruction).

- L'**ouverture de l'appel** à projet est fixée au **11 mars 2024**.
- Le **dépôt des dossiers** doit s'effectuer avant **le 21 mai 2024 minuit** par voie électronique (en utilisant le formulaire ad-hoc, téléchargeable sur le site Injep.fr)
- Le **retour aux candidates et candidats** se fait au plus tard **le 10 juin 2024**

### Contacts :

Laurent LARDEUX : laurent.lardeux@jeunesse-sports.gouv.fr

Joaquim TIMOTEO : joaquim.timoteo@jeunesse-sports.gouv.fr

## Livrables

---

Chaque projet donnera lieu à **un rapport de recherche** qui pourra être **valorisé dans les collections de l'INJEP**

## Suivi de l'appel à projet

---

L'INJEP mettra en place un comité de suivi des projets soutenus auquel sont associées les équipes de recherche sélectionnées.